



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2023-01-12-4-BV

**Implantation, organisation et composition du bureau de vote
relatif à l'élection du (de la) représentant(e) du collège B
au Conseil de l'UFR Faculté des sciences du sport
de l'Université de Poitiers**

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n°2016-01-29 n°05 portant approbation des statuts de l'UFR FSS
- VU l'avis favorable du Comité électoral consultatif en date du 11 janvier 2023 ;

ARRÊTE

Article 1. Objet

Le bureau de vote est en charge de l'ensemble du scrutin liés à la désignation du (de la) représentant(e) du Conseil de l'UFR Faculté des sciences du sport, ainsi que du dépouillement à l'échéance du scrutin.

Compte tenu de la présence de plusieurs électeur(rice)s sur les différentes implantations géographiques de l'UFR Faculté des sciences du sport, il est prévu la mise en place de plusieurs bureaux de vote pour l'opération électorale en cours.

Article 2. Implantation et composition des bureaux de vote

2.1 Implantation et composition des bureaux de vote – Site de Poitiers- Campus

Adresse :
Bâtiment C6
8 allée. Jean Monnet
86000 Poitiers
salle porte A 6

Président : Gilles SOUCHET
Assesseure : Nicole PAPAGIORGIU
Assesseure : Isabelle SICOT

Président suppléant : Aurélien PICHON
Assesseure suppléante : Mélanie COLLIN
Assesseure suppléante : Noémie BONNEAU

2.2 Implantation et composition du bureau de vote – Site d'Angoulême

Adresse :
INSPE
Bâtiment M6
553 rue Route de la Croix du Milieu
16400 La Couronne
Salle de réunion

Présidente : Angélique BENOIT
Assesseure : Béatrice VOISIN
Assesseure : Nathalie GALLET

Président suppléant : Patrick KOLB
Assesseur suppléant : Nicolas EPINOUX
Assesseure suppléante : Cécile LALANNE

Article 3. Organisation du bureau de vote :

Les bureaux de vote seront ouverts de 08h30 à 16h30 le 24 janvier 2023.

2 sur 3

Article 4. Bureau de vote centralisateur

Compte tenu des différentes implantations géographiques des bureaux de vote, il est constitué un bureau de vote centralisateur en charge du dépouillement des scrutins pour l'opération électorale pré-visée.

Il est composé de la manière suivante :

Adresse :

Bâtiment C6

8 allée. Jean Monnet

86000 Poitiers

salle porte A 6

Président : Gilles SOUCHET

Assesseure : Nicole PAPAGIORGIU

Assesseure : Isabelle SICOT

Président suppléant : Aurélien PICHON

Assesseure suppléante : Mélanie COLLIN

Assesseure suppléante : Noémie BONNEAU

Article 5. Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Faculté des sciences du sport ainsi que son Responsable administratif sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(rice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Le présent arrêté est publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemysław SOKOLSKI



A Poitiers, le 12 janvier 2023

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL